

point justifier la pensée que cette localité eût jamais pu être le siège d'un poste entouré d'une palissade comme on savait que le fort Saint-Charles l'avait été. Pendant ce temps, l'enthousiasme que M^{er} Langevin avait su instiller dans ceux qui avaient fait partie des différentes expéditions avait porté le juge Prud'homme à faire fouiller les archives du ministère de la Marine, à Paris, où l'on trouva de précieux documents qui avaient trait à l'emplacement réel de cet établissement.

Le 10 juillet 1908, un autre parti, composé cette fois de Jésuites du collège de Saint-Boniface, se rendit au site déjà exploré, armé des documents de M. Prud'homme, des cartes et des comptes rendus des travaux des précédentes expéditions. Les membres de ces dernières s'étaient constitués, le 4 septembre 1902, en Société historique de Saint-Boniface, association qui a depuis obtenu sa reconnaissance légale dans le Manitoba.

Jusqu'alors toutes les recherches avaient été faites sur la rive nord de la baie. Un des membres du dernier parti d'exploration, le P. Paquin, ayant été mis dans l'impossibilité de rien faire par suite d'une blessure qu'il s'était infligée, utilisa ses loisirs en parcourant attentivement tout ce qui avait été écrit sur le sujet. Il tomba alors sur les passages suivants du compte rendu par le juge Prud'homme, de l'expédition de 1902, qui avait trait à des renseignements fournis par le chef Andakamigowinini: "Sur la rive sud, vis-à-vis de l'endroit où vous venez de planter la croix, il y a aussi trois cheminées... [qui] sont dans une petite anse où il y a des jones et une tremblière. Elles ne se trouvent pas exactement en face de la croix, mais un peu à l'ouest (en montant la rivière de l'Angle)."

Ayant fortement engagé ses compagnons à examiner cet endroit, le P. Paquin fut bientôt après charmé d'apprendre qu'ils y avaient trouvé un monceau de grosses pierres, dont la disposition accusait l'agence humaine, et qui se trouvaient cachées par une luxuriante végétation d'arbres de bonne taille. Ce tertre attestait la présence en ce lieu, dans un passé lointain, d'un grand foyer. Puis